

Du chercheur à l'expert et inversement : les fonctions sociales de l'économiste

Un éclairage à partir du champ de l'économie agricole

Thierry Pouch¹

La crise actuelle est porteuse d'une image dégradée des économistes. Souvent discrédités pour avoir manqué de perspicacité et de rigueur dans l'analyse des signes annonciateurs de la crise, les économistes n'ont pas réussi, quand bien même ils auraient tenté de le faire, à inverser le diagnostic négatif dressé à l'encontre de leur profession. Plusieurs d'entre eux ont certes produit des discours sur l'inévitabilité de la crise, mais leur inscription dans des champs hétérodoxes divers étaient en réalité le plus souvent inaudibles pour l'opinion. Or l'opinion, prise au sens large, est en attente d'explications et de solutions émanant de ses scientifiques, les économistes n'ayant de cesse de revendiquer ce titre. Si l'économiste entend bien répondre aux exigences de sa fonction universitaire et donc de chercheur, il n'en demeure pas moins qu'il est socialement exposé, et doit en toute logique être en mesure de construire des systèmes de pensée capables d'influencer l'action et d'éclairer le débat public. Cet écart entre la profession des économistes et les attentes de la société renvoie inévitablement au problème de la formation des économistes, et donc à la transmission des connaissances et des modes d'appréhension de la réalité (Hautcoeur, 2014).

La période actuelle voudrait en effet qu'un exercice d'introspection soit enclenché, assorti d'un examen méthodologique suffisamment fin et partagé pour qu'enfin les économistes reconnaissent les limites de leurs théories, leurs erreurs de diagnostic, et renvoient à l'opinion une image plus sérieuse, et, in fine, remanie leurs enseignements, avec, notamment, une ouverture aux autres sciences sociales et plus spécifiquement à l'histoire (Boyer, 2014). L'économiste ne peut prétendre apporter une expertise économique sur une situation donnée sans être convaincu que, ce faisant, il s'inscrit dans une position sociale précise. Or la méthodologie et, plus largement, le travail de sociologie de la connaissance, placent l'économiste dans une posture embarrassante ne serait-ce qu'en raison d'une part de l'obligation d'aller s'aventurer dans des disciplines qu'il considère à tort comme moins

¹

Économiste, chef du service des études économiques aux Chambres d'agriculture à Paris, chercheur associé au Laboratoire REGARDS, Université de Reims Champagne Ardenne

scientifique que la sienne, voire carrément a-scientifique (en gros, les sciences sociales ou humaines desquelles il cherche à s'extraire), et d'autre part du fait du clivage existant entre les opposants à ce type de démarche et les promoteurs du travail d'introspection. Lorsque les économistes semblent admettre qu'un détour par la méthodologie est requis, et nombreux sont les grands noms de la science économique à s'y être plongés, le débat résiste temporellement assez mal aux appels de la théorie et de sa scientificité supposée, surtout lorsque les critères sont imposés par le *mainstream*.

Ce regard que doit porter sur lui-même l'économiste conduit tout droit au questionnement suivant : quelles sont les fonctions sociales de l'économiste ? On évitera pour la circonstance de remonter trop loin dans l'histoire de la discipline – exercice pourtant stimulant tant il procure à l'intellectuel la possibilité de montrer en quoi l'une des premières fonctions sociales de l'économiste a eu trait à l'ascension de la bourgeoisie commerçante dès le milieu du XVI^{ème} siècle (Nicolai, 1974) – pour se concentrer sur une période plus récente.

La première partie de cette communication sera consacrée aux conditions de production de l'expert économiste ainsi qu'à ses fonctions sociales. Le système d'enseignement et de recherche dans lequel sont délivrés les diplômes universitaires d'économie ne produit pas que des enseignants-chercheurs, loin s'en faut. La sanction du diplôme conduit nombre d'étudiants de Master ou de Doctorat à exercer leur profession d'économistes dans des structures professionnelles variées avec pour mission principale d'établir des diagnostics et des expertises économiques dont la visée est de s'insérer dans des dispositifs d'aide à la décision. La seconde partie mettra au jour les limites actuelles de la formation des économistes. L'Université semble en effet prise dans une forme de contradiction, résultant d'un côté de la délivrance de savoirs qui apparaissent désormais de plus en plus professionnalisés, adaptés aux exigences des acteurs économiques, tout en suggérant de l'autre de ne pas se pencher plus avant dans la réflexion méthodologique, historique ou sociologique, afin de ne pas compromettre ses chances de succès professionnels. On s'appuiera pour cela sur l'exemple du champ de l'économie agricole.

La production de l'expertise économique

Dans leur manuel de *méthodologie économique*, Mingat, Salmon et Wolfelsperger avancent une typologie des fonctions de l'économiste. Elles sont au nombre de neuf, allant de la production de connaissances de portée plus ou moins universelles à l'influence sur les jugements de valeur, en passant par la vulgarisation du savoir, le diagnostic économique et

l'expertise (Mingat, Salmon, Wolfelsperger, 1985). Arrêtons-nous un instant sur le premier type de fonction. On sait à quel point la science économique s'est abandonnée à l'ambition nomologique de la scientificité, en ancrant sa méthode sur celle des sciences dures, et plus spécifiquement sur celle de la physique, la conduisant à exclure tout propos ayant à voir avec l'histoire – et notamment la sienne – la philosophie – dont elle est pourtant issue – ou encore la sociologie – ce qui l'obligerait à penser et à observer ce dont elle a horreur, à savoir le rapport de forces entre les classes sociales, entre les agents économique –. Le bachelier accédant à la première année de science économique aura tôt fait de prendre la mesure de l'importance de la théorie et de la formalisation – certes dans certains cas progressive depuis que la réforme LMD s'est mise en place – mais non moins réelle et ayant force de norme (Lordon, 1997). Qu'il veuille quelques années plus tard pénétrer la profession d'économiste sous le titre soit de Maître de conférences, soit de Professeur agrégé des Universités, l'obligera à respecter cette norme de la scientificité, à s'imprégner des codes et procédures institués, et à faire usage d'une rhétorique précise, l'ensemble de ces conditions étant destinées à garantir la reproduction du champ (Lebaron, 2000).

Cette fonction sociale de l'économiste incarne en réalité une sorte de voie royale pour s'insérer dans les circuits de la science économique. En réalité, les dispositifs d'enseignement offerts par l'Université ne se concrétisent pas toujours, *in fine*, par l'accession au grade d'enseignant-chercheur ou de professeurs agrégés de l'enseignement secondaire. Les Universités forment en effet des économistes dont une majorité rejoint le groupe de ce que l'on peut nommer les « économistes d'entreprises », les « économistes de banques », ou, pour en faire une catégorie unique, les « experts économistes », leur conférant une identité professionnelle particulière dans l'espace de la discipline. C'est précisément dans cet univers professionnel de l'expertise économique que le contraste entre les savoirs reçus et les attentes des dirigeants de l'entreprise, de la banque ou d'un établissement public, voire d'un Ministère, sera le plus marqué, au point d'engendrer des recommandations pour construire une politique visant à rapprocher l'institution universitaire de ces institutions prises au sens large. Évoquons donc plus longuement cette fonction sociale de l'économiste qu'est l'expertise.

Nombreuses sont les institutions privées ou publiques disposant de département d'études économiques au sein desquelles sont produites des analyses et des expertises, le plus souvent publiées sous forme de notes ou de quatre pages, et assorties d'investigations statistiques. Prenons le cas d'une institution agricole comme les *Chambres d'agriculture*. L'expertise

économique se situera à plusieurs niveaux, allant du conjoncturel au plus structurel. Plongé dans cet univers professionnel, l'économiste a pour mission essentiel d'apporter des éléments de réponse à des questions essentiellement d'ordre conjoncturel, du type « pourquoi la hausse des prix du blé depuis trois mois ? », « en quoi la baisse du prix du baril de pétrole impacte-t-elle les charges des exploitations agricoles ? », « peut-on évaluer l'effet de l'écotaxe sur les agriculteurs mais aussi sur les consommateurs ? »... Des thématiques plus approfondies peuvent être traitées, ayant trait à des aspects structurels de l'économie agricole à l'instar des études d'impact menées lorsque des accords commerciaux multilatéraux, régionaux ou bilatéraux sont signés. L'exemple de l'accord de libre-échange Canada-Union européenne en constitue une illustration récente. L'objectif d'une évaluation réside dans la mesure des effets sectoriels de l'accord, et notamment sur le secteur des viandes, jugé désormais fragilisé dès qu'est évoquée l'idée d'une ouverture du marché européen aux viandes de pays comme le Canada, voire demain américaines dans l'hypothèse où les négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur un partenariat transatlantique commercial et d'investissement aboutiraient.

La problématique du déclin de l'économie française, qui a on le sait, déboucher sur la rédaction en 2012 du rapport Gallois, s'est introduite dans le secteur agricole. Voilà en effet plusieurs années que les produits agricoles et alimentaires, pourtant considérés, et à juste titre, comme l'un des fleurons de l'appareil exportateur français, connaissent une érosion de leurs performances sur les marchés internationaux. Classée en 1990 au second rang des exportateurs mondiaux agroalimentaires derrière les États-Unis, la France est tombée à la cinquième place, supplantée d'abord par les Pays-Bas, ensuite par l'Allemagne, puis récemment par le Brésil. Exposés à cette dégradation de la compétitivité de l'agriculture et des industries de la transformation, les responsables professionnels auront comme réflexe de mobiliser les économistes de leur institution pour réaliser une expertise sur la mesure et les déterminants de la compétitivité comparée à l'exportation des produits agricoles et alimentaires, répercutant le diagnostic sur les pouvoirs publics.

L'expert se doit alors de mobiliser les bases de données et les indicateurs de spécialisation internationale idoines pour produire une évaluation et une interprétation de l'évolution de la compétitivité, en s'efforçant en particulier de faire comprendre à ses commanditaires en quoi l'on ne peut réduire le constat et la recherche de leviers à la seule dimension du coût salarial. Il s'ensuit que le passage de l'apprenti économiste à l'expert en économie s'accompagne nécessairement de tout un travail de méthodologie dont la visée est de porter à la connaissance

des acteurs de l'économie les mécanismes fondamentaux de l'activité économique, supposant du même coup une posture mentale précise, celle d'emporter la conviction. Accomplir ces types d'expertises requiert une aptitude au travail de veille économique, de simulation et de manipulation de statistiques, voire, dans certains cas, à l'exercice de prospective. L'ensemble des expertises conduit, dans la plupart des cas, à fournir aux dirigeants des institutions de quoi les aider, les accompagner dans leur processus de prises de décisions.

On peut du coup en déduire un certain nombre d'exigences en matière de formation à l'économie dans les Universités françaises où cette discipline est enseignée. Outre l'appropriation des outils statistiques voire économétriques – ne serait-ce que l'économétrie de base – pour conduire les expertises mais aussi pour les interpréter de façon rigoureuse (construction de tendances, mesure de la volatilité des prix, simulations, corrélations entre des variables...), il est indispensable, en amont, de s'imprégner de la conjoncture et donc du fonctionnement si particulier des marchés agricoles, d'en repérer les acteurs, de suivre les prix, d'en estimer les conséquences sur les producteurs et les utilisateurs. La phase actuelle de hausse tendancielle des prix agricoles, enclenchée en 2007, constitue de ce point de vue un exemple type de la fonction sociale de l'économiste dans une institution agricole. L'Université devrait alors transmettre certes des théories, mais tout autant des méthodes, des faits historiques permettant de comparer les crises de marché avec celles du passé (déclenchement, acteurs, issues...)..., la connaissance transmise devant irriguer les esprits et les comportements des futurs experts économistes de l'Administration publique ou des entreprises, et non être réservée à la reproduction d'une élite universitaire (Gaffard, 2009).

Mais dans ce cas de figure précis, il apparaît une autre exigence, celle ayant trait à la connaissance requise de la littérature économique pour produire en amont un système d'interprétation et enclencher ensuite une approche plus quantitative. En matière de hausse des prix agricoles, il semble en effet indispensable non seulement d'être en mesure de la resituer dans le contexte général de crise économique et financière – ce qui implique de maîtriser l'essentiel des facteurs ayant provoqué cette crise – mais tout autant de s'imprégner des analyses et des controverses – notamment celles ayant trait au rôle de la finance dans le processus de hausse des prix agricole, en se nourrissant des analyses en provenance d'économistes étrangers – qui ont pour objet d'étude et de recherche les tensions repérées sur les marchés agricoles. La production de simulations, d'études d'impacts destinées à évaluer les répercussions que peuvent occasionner des mesures de politiques publiques du type PAC (*Politique agricole commune*), requiert par ailleurs de se doter d'une connaissance assez fine

de l'histoire de l'une des très rares politique commune de l'UE, mais également des institutions européennes, de la Commission et du Parlement plus particulièrement puisque c'est dans le cadre de la co-décision que se détermine désormais les orientations de la PAC. Il en va de même des organisations internationales affectant, de près ou de loin, l'activité agricole, l'*Organisation Mondiale du Commerce* (OMC) figurant au premier plan.

Que convient-il d'en déduire pour les enseignants-chercheurs des Universités ? Sachant qu'ils doivent former des étudiants au travers du double principe de la transmission des savoirs et de la perpétuation du sens, les enseignants-chercheurs en économie ne peuvent pour autant négliger ou minimiser cette dimension de l'insertion professionnelle des étudiants, dont bon nombre vont grossir les effectifs des experts, chargés d'études et autres chargés de missions dans des organismes du type de ceux que constituent les *Chambres d'agriculture* (Debray, 1997). Ce n'est pas sombrer ce faisant dans une sorte d'adéquationnisme de la relation formation-emploi dans la mesure où la rigueur scientifique contenue dans la transmission des méthodes et des savoirs (techniques quantitatives, conjoncture économique, économies européenne et internationale...) demeure un support indispensable à l'entrée dans la vie active, au déploiement des connaissances en économie dans le champ particulier de l'expertise. Armé de ces savoirs, l'expert économiste ne peut que s'en tenir à ce qui est, tant sur le plan des faits que sur celui des théories, et revêtir du coup la posture du conseiller économique pour peu qu'il discerne les principaux lieux et acteurs représentatifs du centre de décision (l'agriculteur élu par ses pairs aux *Chambres d'agriculture* ayant pour mission de représenter la profession dont il est issu et ses intérêts auprès des pouvoirs publics). On ne serait pas si éloigné de ce point de vue de la fonction de l'économiste telle que la voyaient les fondateurs de la discipline au XVIII^{ème} siècle, à savoir un porteur d'une « science de gouvernement ».

L'exigence requise de former les étudiants à ce type de profession est d'autant plus élevée que la prise de fonction et le cheminement de l'individu entrent en concurrence avec les ingénieurs tout droits issus des grandes écoles d'agronomie, dans lesquelles sont parfois délivrés des enseignements d'économie – la délivrance d'un enseignement d'économie agricole dans les Universités ayant *a contrario* et depuis fort longtemps totalement disparu –, et dont l'aptitude à produire des exercices de simulation, à saisir les ressorts des politiques agricoles et leurs impacts jusque sur l'exploitation agricole, est porteuse de conflits et d'effets de hiérarchisation des experts, ce que P. Bourdieu avait nommé les « formes scolaires de classification » (Bourdieu, 1989). Sur ce point, tout concourt en effet à montrer la défiance

qui s'exprime dès lors que des représentants de la profession agricole ont affaire avec des économistes formés par le système universitaire, et, à l'inverse, la reconnaissance et la confiance qui s'installent lorsqu'ils s'entourent d'ingénieurs agronomes, ces derniers leur semblent plus en phase avec leurs propres attentes. L'image accolée aux sortants de l'Université, trop théoriciens, trop éloignés du monde réel, quand ce n'est pas trop intellectuel, tranche avec l'appréciation des performances pratiques et des connaissances dites de terrain, dont sont dépositaires les ingénieurs agronomes.

L'impératif de l'apprentissage de l'économie réside aussi dans la distanciation à établir entre l'*homo oeconomicus*, figure centrale de la théorie économique dominante, et, en matière d'agriculture, l'« unité active » de production que constitue l'exploitation agricole. Celle-ci n'est pas en effet un agent rationnel, mais, pour reprendre l'expression de F. Perroux, une « unité active », inséré dans des dispositifs institutionnels particuliers, dans une économie européenne et désormais mondialisée, qui orientent son comportement et sa stratégie sur le marché (Perroux, 1975). On aura le plus grand mal à trouver un agriculteur maximisant son profit au sens où l'entend la théorie microéconomique. En d'autres termes, il ne s'agit pas de renoncer à enseigner la microéconomie, mais à préparer l'étudiant au choc de l'inexistence de l'agent maximisateur. Pour autant, la connaissance du fonctionnement des marchés demeure fondamentale, ne serait-ce que pour en souligner leurs limites et rebondir sur la légitimité de la politique agricole.

Pour autant, l'avantage comparatif que peut détenir un expert en économie agricole sortant de l'Université réside dans sa capacité – pour peu que la transmission des savoirs scientifiques y contribue – à resituer ce qu'il voit, ce qu'il mesure, dans un contexte général, celui de l'économie dans son ensemble. Car c'est bien cette autre mission de l'enseignant-chercheur que de former des étudiants en les amenant à établir des connexions entre les différents aspects du fonctionnement des économies et à le préparer à effectuer – ou à aider à effectuer – des arbitrages politiques qui structurent la vie en société. L'exemple pris plus haut de la hausse des prix agricoles depuis 2007 est de ce point de vue illustratif de l'importance d'une transmission des savoirs fondée sur le repérage et la lecture des travaux de recherche (articles scientifiques, ouvrages, articles de vulgarisation...) les plus novateurs et/ou les plus robustes, et à même de participer à la construction des esprits et à les préparer à livrer *in fine* des expertises, des analyses, sous des formats divers (rapports, notes, 4 pages, interventions orales...), et ainsi répondre aux attentes de la profession agricole qui sait désormais que l'agriculture conserve certes ses spécificités, mais est de plus en plus intégrée, absorbée dans

le mode de production capitaliste². C'est pourquoi l'économiste, dans la fonction sociale d'expert qui est la sienne, se verra amener à accumuler les savoirs, à les sédimer – se pencher sur le rôle de la finance dans la détermination des prix des matières premières notamment – afin de restituer une expertise en correspondance avec la complexité de la crise actuelle tout en se gardant de faire valoir telle ou telle représentation de la science économique.

Les exigences d'une formation d'économiste et ses limites

C'est sans doute parvenu à cet état de la représentation de la position sociale de l'économiste que se dressent les plus grandes réserves. Dotés d'une connaissance et d'instruments de mesure et d'interprétation de la réalité qu'il doit s'appropriier et restituer, l'expert économiste se heurte rapidement à des contraintes qu'il se doit de gérer, voire de surmonter. Devant répondre aux questions d'ordre économique que lui adressent les représentants de la profession agricole, l'expert se rapproche dans un premier temps puis s'identifie ensuite presque malgré lui aux intérêts des représentants de cette profession. La fonction d'expert constitue parmi d'autres la catégorie lui interdisant de dire et d'écrire ce qu'il pense non seulement de la question (son degré de pertinence par exemple), mais aussi des fruits de son expertise. Telle que formulée, la commande qui lui est adressée le conduit en principe à ne pas s'écarter de l'intérêt économique sous-jacent ou explicite de celui dont elle émane, et par voie de conséquence à se positionner comme le défenseur de l'institution pour laquelle il travaille. Dans l'hypothèse où il énoncerait un point de vue indépendant, enrichi de ses connaissances et d'une dose de critique, l'économiste n'exprimerait en réalité vis-à-vis de l'extérieur qu'un propos arrimé à l'institution pour laquelle il travaille et qui le rémunère. Dit autrement, l'institution agirait alors comme un marqueur social.

Cette première limite de la fonction sociale de l'économiste expert vaut sans doute pour toutes les postures. Qu'il soit conseiller d'un gouvernement, d'un ministère, d'une banque, d'une entreprise, ou, comme ici, d'une *Chambre d'agriculture*, l'économiste n'exprime que des points de vue rattachés aux lieux à partir desquels il parle et qui lui procurent les conditions pour que de tels points de vue soient audibles et discutés, quel que soit leur degré de scientificité. La distance entre les fonctions de l'expert et la science pure, contemplative,

²

On ne peut sur ce point qu'insister sur la nécessité, dans l'enceinte de l'Université, de former les étudiants aux exercices écrits, allant de la dissertation au mémoire, en passant par les fiches de lectures courtes, aux exposés oraux individuels ou collectifs, afin de les sensibiliser certes aux exigences académiques en vue de l'obtention de leurs diplômes, mais tout autant, aux charmes des échanges professionnels et de la construction des argumentaires en fonction de l'interlocuteur qu'ils auront face à eux.

désintéressée, tournée vers la recherche du monopole de la Vérité scientifique, apparaît alors des plus importantes (Caro, 1983) (Heredia, 2014). La fonction sociale et les attributs de l'expert économique se trouvent du coup être l'envers négatif de la connaissance pure de l'économie, et est affectée d'une image nettement moins savante et beaucoup plus utilitaire pour ceux qui en fixent les conditions de fonctionnement et d'organisation, engendrant au sein de la profession des économistes des effets et donc des luttes de classement (Bourdieu, 1979).

Il en découle alors que pour desserrer cette contrainte et pour gérer le risque de tomber dans le piège de l'affiliation aux intérêts des employeurs, l'économiste n'aura d'autre moyen que de poursuivre, presque en solitaire et parfois dans une forme de détresse intellectuelle, ses réflexions sur l'état de la science économique d'une part et sur la conjoncture de l'économie en tant qu'activité humaine d'autre part. Perspective indispensable devant servir à surmonter les doutes sur la légitimité de ce qu'avance l'économiste dans son travail quotidien. En y adjoignant une dose de sociologie, il sera en mesure de contourner une seconde difficulté, ayant trait à l'absence d'identification des acteurs et de leurs rapports de force souvent violents³. Car si l'expert économiste est un producteur d'idées économiques dont on ne peut comprendre le contenu sans les rattacher socialement à un lieu à partir duquel elles voient le jour, les rapports de force entre les acteurs économiques sont indissociables de positions sociales et de systèmes d'intérêts qu'il s'agit de défendre, mais dans lesquels l'expert se trouve finalement pris. De même, dans le contexte actuel de crise/mutation de l'agriculture, il semble recommander de débusquer les acteurs/porteurs de stratégies ayant désormais intérêt à accélérer le processus de liquidation du modèle agricole hérité de l'après-guerre – ce qui suppose d'en connaître les fondements en s'appuyant sur l'histoire des faits économiques et sur l'histoire agricole et rurale des sociétés, et notamment de la France – en instaurant les conditions d'un changement de paradigme productif en agriculture, et tendre vers ce qui semble se dessiner, à savoir l'agro-écologie (Hervieu, Purseigle, 2012). L'exercice reste toutefois fort complexe, ne serait-ce qu'en raison de l'érosion de la critique sociale depuis le début des années 1980.

L'exercice de la profession d'expert réside aussi dans l'ignorance des logiques à l'œuvre dans les décisions de politique publique, en l'occurrence agricole. S'appuyer depuis 1992 sur les

³

La violence des rapports sociaux dans le monde agricole est bien connue, en particulier celle qui traverse les acteurs des productions animales et des productions végétales. On peut la mesurer aujourd'hui avec les tensions entre ces orientations de production que suscitent les choix nationaux dans le cadre de la réforme de la PAC, dont l'application est programmée pour janvier 2015. Ce thème renvoie inévitablement au mythe de l'unité syndicale dans le monde agricole.

ruptures successives de la PAC construites et organisées par la Commission européenne avec l'apport de certains États membres pour évaluer leurs impacts sur les exploitations agricoles, n'empêche pas d'en rechercher les fondements cachés et les logiques sous-jacentes. Si la PAC est sans doute encore l'une des rares politiques communes, son évolution depuis la première grande réforme de son histoire en 1992 indique que des rapports de force ont structuré les débats pour faire évoluer cet outil de politique publique. D'abord du fait des pressions exercées par les plus libéraux des États membres, à commencer par l'Angleterre, pour que le budget alloué à la PAC soit allégé et orienté vers des secteurs plus porteurs (économie immatériel, des services, haute technologie...) et que l'Union européenne s'approvisionne en produits agricoles et alimentaires sur les marchés mondiaux, et ensuite pour se conformer aux exigences de l'*Organisation Mondiale du Commerce* (OMC). L'expert ne surmontera cette difficulté qu'en réalisant un effort important pour repérer les origines et analyser les ressorts de ces réformes de la PAC, et pour les resituer dans le processus de mondialisation à l'œuvre depuis les années 1980. En dépit du discours répétant à l'envi que le secteur agricole regorge de spécificités, on en oublie qu'il est bel et bien plongé dans la mondialisation, qu'il est désormais exposé à une concurrence provenant de nouveaux pays producteurs et exportateurs, concurrence allant jusqu'à former un système « rivalitaire » – au sens où l'entend l'anthropologue R. Girard (Girard 2010) – et dans lequel se déploient les tensions commerciales.

Une telle approche des relations économiques internationales enjoint l'expert économiste à se pencher sur ce qui constitue sans doute l'une des nouvelles composantes de la science économique, à savoir la *géoéconomie*. Cette notion ouvre un programme de recherche dans lequel l'expert économiste pourrait s'engager à condition d'investir dans une démarche pluridisciplinaire, autour de l'économie, de la science politique, de la géographie, voire de la philosophie politique. L'expert aura alors à fournir une réflexion approfondie sur l'inscription de sa posture dans la science économique ou dans l'économie politique, laquelle pourrait, au travers de la notion de *géoéconomie*, opérer son grand retour.

Dans le recentrage de la science économique autour de son école dominante mais avec les limites propres à cette école, il est légitime de (re)penser l'ouverture aux autres disciplines. La complexité du monde associée au redoutable problème du réalisme des hypothèses de l'école dominante, la crise de 2007-2008, forment désormais les conditions de cette ouverture, l'économie ayant à poursuivre et à consolider le déploiement de son système d'interprétation du monde à partir du rôle des institutions. D'une certaine manière, c'est l'ensemble du

système d'enseignement supérieur qui est concerné par cette exigence, tant l'Université que les écoles supérieures d'agronomie où l'on enseigne l'économie. Tendre du coup vers un enseignement de l'économie dans lequel s'articulerait l'exigence du haut niveau, tout accordant une large place aux problèmes économiques du moment, et, comme cela vient d'être indiqué, aux tensions et aux conflits qui les structurent.

Plus globalement, c'est toute la problématique des rapports entre agriculture et mode de production capitaliste qui resurgit à qui veut bien la chercher et l'interpréter. La crise actuelle du capitalisme n'est-elle pas en effet en train d'accélérer l'absorption de l'agriculture dans ce mode de production, confirmant ainsi certaines analyses que l'on qualifiera pour faire vite de marxistes (Servolin, 1972)? La question semble légitime au regard notamment des interrogations de plus en plus prégnantes qui se déploient autour de la rente foncière – qui effectue depuis le déclenchement de la crise un surprenant retour – ou de l'avenir de l'exploitation agricole familiale.

Cela conduit tout droit à rappeler l'importance sans doute décisive dans le système et l'avenir de l'enseignement d'économie, de l'histoire de la pensée économique. Malmenée durant de longues années, en particulier depuis le début des années 1980, l'histoire de la pensée économique (HPE) doit être restaurée tout au long du cursus universitaire, à part entière et en tant qu'enseignement obligatoire (Pouch, 2001). Il ne s'agit de rétablir l'HPE en tant que catalogue d'auteurs, en se calant sur une démarche linéaire dans laquelle se succéderait les grands économistes, mais plutôt de revenir dans un premier temps sur les conditions de formation des discours économiques, sur le contenu des théories et, dans un second temps, sur leurs enjeux plus ou moins apparents. Dans le cas de l'agriculture, l'objectif serait de rouvrir les controverses autour de la rente foncière, du partage de la richesse entre salaire, profit et rente, du commerce international, des relations agriculture/capitalisme, et de mettre au jour les correspondances entre les débats d'hier, notamment ceux ayant constitué les grandes heures de la formation de la science économique – on pense en particulier aux échanges entre T. R. Malthus et D. Ricardo – et la dynamique de l'économie agricole d'aujourd'hui. La pratique de l'HPE rétablirait du coup un rapport actif aux courants théoriques (de Gaudemar, 1978). Dans le même registre, le regard de l'expert sur la hausse tendancielle des prix agricoles aurait à gagner à une articulation avec la théorie des cycles longs, en l'occurrence ceux analysés par Kondratiev, sachant que l'agriculture a dans le passé joué un rôle important dans les mouvements de longue durée (Bossereille, 1994).

Conclusion

L'exercice de la profession d'expert en économie dans des institutions représentatives du monde agricole n'opère pas, une fois sortie de l'Université, de rupture par rapport aux apprentissages. Pour accomplir les missions qui lui sont attribuées, l'expert, comme cela vient d'être suggéré, doit se faire aussi chercheur, afin de maîtriser les connaissances, leur évolution, et s'emparer des enjeux dont elles sont porteuses. L'économie, de ce point de vue, demeure un formidable outil de compréhension du monde, pour peu que cette compréhension ne se réalise par le prisme du seul marché, et que, en tant que discipline, elle n'ait pas la prétention de se substituer aux autres comme grille de lecture unique du monde. Les turbulences qui ont secoué l'organisation de l'enseignement supérieur depuis les années 1980, au point de marginaliser, dans le champ de la science économique l'histoire de la pensée économique, ont sans doute joué un grand rôle dans la technicisation et la professionnalisation des savoirs délivrés en économie. Il revient aux enseignants en économie de s'engager dans une vaste réflexion autour de leur mission, de leur responsabilité en matière de délivrance de savoirs et de diplômes.

C'eût été sans doute l'une des voies dans laquelle aurait pu s'engager Pierre Duharcourt. Assumant des fonctions de professeur, de syndicaliste, mais aussi de personnalité qualifiée au *Conseil économique, social et environnemental*, il avait pris la mesure de l'importance d'articuler théorie économique, économie appliquée, et crises des économies capitalistes. Ce texte constitue une modeste contribution à cette forme d'exigence dont était porteur le professeur Pierre Duharcourt.

Références bibliographiques

BOSSERELLE É. (1994), *Le cycle Kondratieff. Théories et controverses*, éditions Masson, coll. « Droit et Sciences économiques ».

BOURDIEU P. (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, éditions de Minuit.

BOURDIEU P. (1989), *La noblesse d'Etat*, éditions de Minuit.

BOYER R. (2014), « L'économie peut-elle (re)devenir une science sociale ? A propos des relations entre économie et histoire », *Revue Française de Socio-économie*, numéro 13, p. 207 à 223.

CARO J.-Y. (1983), *Les économistes distingués*, Presses de Sciences Po.

DEBRAY R. (1997), *Transmettre*, éditions Odile Jacob.

- GAFFARD J.-L. (2009), « Economie : la mutation nécessaire d'une discipline », *Revue d'économie politique*, 119 (3), mai-juin, p. 489-500.
- GAUDEMAR (de) J.-P. (1978), « Faire de l'histoire de la pensée économique ? Questions pour un débat », *Revue économique*, Volume 29, numéro 4, p. 655-687.
- GIRARD R. (2007), *Achever Clausewitz*, éditions Carnets Nord.
- HAUTCOEUR P.-C. (2014), *L'avenir des sciences économiques à l'Université en France*, Rapport au Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 5 juin.
- HEREDIA M. (2014), *A quoi sert un économiste ?*, éditions la Découverte.
- HERVIEU B., PURSEIGLE F. (2013), *Sociologie des mondes agricoles*, éditions Armand Colin, coll. « U ».
- LEBARON F. (2000), *La croyance économique. Les économistes entre science et pouvoir*, éditions du Seuil, coll. « Liber ».
- LORDON F. (1997), « Le désir de faire science », *Actes de la recherche en sciences sociales*, numéro 119, septembre, p.27-35.
- MINGAT A., SALMON P., WOLFELSPERGER A. (1985), *Méthodologie économique*, Presses Universitaires de France, coll. « Thémis ».
- NICOLAÏ A. (1974), « Anthropologie des économistes », *Revue économique*, volume 25, numéro 4, p. 578-610.
- PERROUX F. (1975), *Unités actives et mathématiques nouvelles. Révision de la théorie de l'équilibre économique général*, éditions Dunod, coll. « finance et économie appliquée ».
- POUCH T. (2001), *Les économistes français et le marxisme. Apogée et déclin d'un discours critique (1950-2000)*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Des Sociétés ».
- SERVOLIN C. (1972), « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », in Y. Tavernier, M. Gervais, C. Servolin (eds.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Presses de Sciences Po., p. 41-77.